## Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe





1 8 JUIL. 2019

Greffa

Dénomination : ALKAN MYL

Forme juridique: SOCIETE EN NOM COLLECTIF

Siège: RUE DE BRUXELLES 169 A 4340 AWANS

N° d'entreprise: 0724485773

Objet de l'acte: PV AGE 1/07/2019 - NOMINATION

Texte

RAPPORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1er JUILLET 2019 TENUE AU SIEGE SOCIAL

Monsieur ALKAN Ferhat préside l'assemblée.

Il fait constater que tous les actionnaires sont présents, et qu'il n'y a par conséquent pas lieu de justifier des convocations, et que l'assemblée est ainsi valablement constituée pour délibérer sur tous les points mis à l'ordre du jour.

A ce sujet, le président rappelle que l'ordre du jour comporte les points à examiner suivants :

- L Démission du gérant MAYALA Ali
- ENomination du gérant GULEN Ramazan
- FTransfert des parts

## Résolutions:

A l'unanimité des voix, et après lecture des documents présentés à l'assemblée générale, il est décidé ce qui suit :

- Démission du gérant MAYALA Ali est acceptée à l'unanimité des voix et effective à dater de ce jour.
- CLa nomination du gérant GULEN Ramazan est acceptée à l'unanimité des voix et effective à dater de ce jour.
  - I Mr FERHAT Alkan transfère à Mr GULEN Ramazan 2 parts sociales (soit 2%)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures, après qu'il ait été donné lecture du procèsverbal, et que les signatures aient été recueillies

Mentionner sur la dernière page qui <u>Volet B</u>

<u>Au recto</u> : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature